

seulement la comptabilisation des entrées et sorties de caisse. Ce système ne favorise cependant pas la compréhension des frais et des recettes des diverses activités étatiques. Si nous considérons le budget en premier lieu comme un document qui traduit le plan de gestion de l'Etat en termes monétaires, celui-ci répondra mieux à son but si les montants budgétaires représentent les frais et les recettes des divers secteurs de l'Etat. C'est seulement lorsque le budget indique tous les frais de chaque secteur et éventuellement leurs recettes propres, que le législateur sera en mesure de juger si l'extension proposée d'une activité déterminée est ou non acceptable du point de vue des frais qu'elle entraîne. Un système comptable cohérent, un système qui montre les frais et les recettes d'un service ou d'une des activités étatiques fait de la comptabilité un „instrument de gestion" de grande valeur.

Le fait que les frais du service de l'Etat sont couverts en général par l'impôt, ne rend nullement superflus une bonne intelligence et un contrôle efficient de ces frais. En effet, la connaissance des frais est une condition première pour l'action efficace, aussi bien dans les affaires que dans les services de l'Etat.

Le budget de l'Etat des Pays-Bas constitue une forme intermédiaire entre le budget de gestion et un budget des frais et des recettes. Pour la plupart des Services de l'Etat les montants figurant sur le budget constituent une approximation suffisante des frais de ces services.

Pour les *entreprises* de l'Etat, des budgets particuliers sont établis, et cela sur une base commerciale.

Enfin, l'auteur fait état de l'attention que ce problème rencontre à l'étranger, comme le prouvent, entre autres, la publication du rapport „Budgeting and Accounting" établi en 1947 par la Commission Howard aux U.S.A., et le livre „Government Accounting and Budget Execution" paru en 1952 sous les auspices de l'O.N.U.

## LA COMPTABILITE MODERNE DE L'ETAT (II)

*par A. van Dongen*

### *Résumé*

Le présent article étudie la fonction de la comptabilité comme source d'informations pour la gestion centrale des Pouvoirs Publics.

Un certain nombre d'aperçus et d'états périodiques dont les éléments sont empruntés entièrement ou en grande partie à la comptabilité de l'Etat des Pays-Bas servent de base à cette étude.

#### *1. Les états mensuels de l'exécution du budget.*

Chaque Ministère établit tous les mois un état montrant dans quelle mesure les crédits alloués ont été utilisés. En ce qui concerne les dépenses, ces états publient par poste (article) budgétaire: la description du poste, le montant budgété, les dépenses cumulées jusqu'au mois de publication, les engagements et les crédits ouverts par le Ministère des Finances.

Ces états périodiques sont indispensables pour le Ministère qui les publie ainsi que pour le Ministère des Finances qui est chargé du contrôle sur l'exécution du budget de l'Etat.

## 2. *Les états mensuels des recettes et dépenses.*

Afin de pouvoir mesurer l'importance des finances de l'Etat pour le développement monétaire et pour fixer la politique monétaire à suivre, il est indispensable de connaître, surtout à cause de leur ampleur actuelle, l'importance des dépenses et des recettes ainsi que certains détails de celles-ci. Il importe notamment de déterminer la mesure dans laquelle les finances de l'Etat ont exercé une influence inflatoire ou déflatoire. Avec d'autres éléments les dépenses et les recettes récentes permettent d'établir un pronostic sur les rentrées et les sorties. Les états mensuels qui comprennent sous une forme succincte tous les mouvements de caisse de l'Etat, fournissent les données chiffrées nécessaires à ce pronostic.

## 3. *Les aperçus mensuels de la „Position de la Caisse de l'Etat“.*

Dans le document appelé „Position de la Caisse de l'Etat“ sont recensées les liquidités de l'Etat, ainsi que les créances et les dettes à court terme (telles que les dettes en Bons du Trésor placés) n'ayant pas de rapport direct avec le Budget.

## 4. *Les états trimestriels des dépenses et recettes budgétaires, groupées selon la méthode de la Comptabilité Nationale.*

La Comptabilité Nationale a pour but de chiffrer d'une façon systématique et succincte l'économie nationale. On distingue généralement des rubriques spéciales pour les entreprises de production, les unités de consommation, le Pouvoir Public central et les autorités inférieures, et l'étranger. Les mouvements financiers sont alors répartis sur sept comptes qui mettent en lumière un aspect particulier des Finances publiques pour l'économie nationale. Ces comptes sont:

- I. Consommation
- II. Intérêts, Profits et Pertes
- III. Transferts de revenus
- IV. Transferts de capitaux
- V. Investissements directs
- VI. Investissements indirects
- VII. Autres mutations de capitaux.

## 5. *Le bilan annuel de l'Etat.*

Depuis 1947 on établit tous les ans un état de l'actif et du passif de l'économie nationale. Sa signification réside surtout en ce que la comparaison des bilans successifs permet de comprendre l'évolution des différents éléments du capital et du patrimoine ainsi que du solde du bilan. Etant donné l'importance et la complexité de l'actif et du passif de l'Etat cette compréhension est indispensable. On rencontre souvent l'opinion que l'évaluation de la plupart des propriétés de l'Etat se heurte à des difficultés insurmontables pour l'établissement d'un bilan de l'Etat. L'expérience nous a cependant appris qu'il existe effectivement un certain nombre de difficultés, mais que celles-ci peuvent être résolues lorsqu'on applique le principe de la valeur de remplacement.

Comme il apparaît d'un article de M. E. Sambach dans „Finanzarchiv“, Vol. 15, Heft 2, publié fin 1954 et intitulé „Probleme einer staatlichen Vermögensbilanz“, on commence aujourd'hui à s'intéresser, en Allemagne aussi, aux problèmes posés par le bilan de l'Etat.